

## Master 2 Droit Public - Parcours : Droits des Collectivités Territoriales

### Type de contrat

Contrat d'apprentissage

### Durée de la formation

12 mois  
448 heures

### Diplôme délivré par



### ► Objectifs

Le Master 2 Droit des collectivités territoriales a pour ambition de donner une connaissance fine et les instruments d'analyse des règles juridiques encadrant les collectivités territoriales dans les principaux domaines d'intervention des collectivités (commande publique, les finances, les ressources humaines, l'urbanisme). Concernant les connaissances, la finalité est de maîtriser tout d'abord l'état du droit applicable, particulièrement les règles du droit de la décentralisation et des relations entre les collectivités locales et leurs partenaires publics et privés. Ensuite, l'enseignement vise à donner la capacité d'analyser les besoins, de construire, de suivre la réalisation des projets des collectivités et de les évaluer.

Les apprentis sont ainsi préparés à l'exercice de responsabilités de la haute fonction publique territoriale, mais également à exercer des fonctions dans les entreprises en relation avec les collectivités territoriales.

Les étudiants sont également pleinement initiés à la recherche à travers différents exercices et travaux de manière à être autonome dans l'appréhension de l'évolution du droit. Ils ont notamment à réaliser un mémoire en lien avec les thématiques abordées dans le cadre de l'apprentissage.

### ► Accès au diplôme

Etre titulaire d'un Master 1 de Droit public ou de tout autre Master 1 dont la spécialité permet l'entrée en Master 2 de ce type.

**Admission** : sur dossier

**Dépôt de candidature** : pour candidater, rendez-vous sur le site du CFA-EVE : [www.cfa-eve.fr](http://www.cfa-eve.fr)

### ► Rythme d'alternance

1 semaine en formation / 1 semaine en entreprise

### ► Contacts

**Responsable pédagogique** : Vincent BOUHIER - [vincent.bouhier@univ-evry.fr](mailto:vincent.bouhier@univ-evry.fr) Tél. : 01 69 47 80 41

**Contact administratif** : Martine DELENNE - [martine.delenne@univ-evry.fr](mailto:martine.delenne@univ-evry.fr) Tél. : 01 69 47 80 41

**Contact CFA EVE** : VARNEROT Florence - [f.varnerot@cfa-eve.fr](mailto:f.varnerot@cfa-eve.fr) - Tél : 01 60 79 56 02

### ► Lieu(x) de formation

Université Paris-Saclay -  
UFR DSP  
23 boulevard François  
Mitterrand  
91000 EVRY



# Programme de la formation

## 1er semestre

---

- Contrats administratifs spéciaux des collectivités territoriales
- Contrôle démocratique des collectivités territoriales
- Relations avec les élus
- Droit des finances publiques et privées des collectivités territoriales
- Contrôle de gestion des collectivités territoriales
- Droit de la ville
- Droit de l'intercommunalité
- Urbanisme et aménagement
- Collectivité territoriale et droit de l'Union
- Droit pénal des collectivités territoriales
- Droit de la passation des marchés publics
- Anglais

## 2ème semestre

---

- Droit privé des collectivités territoriales
- Fonction publique territoriale et ressources humaines
- Droit de l'exécution des marchés publics
- Négociations des contrats
- Montage contractuel complexe
- Droit de l'environnement
- Droit des nouvelles technologies de l'information et de la communication
- Droit des activités d'intérêt général
- Droit des aides publiques
- Evaluation des politiques publiques locales
- Mission d'audit et dossier d'actualité

# Public concerné (Contrat d'apprentissage)

---

## Pour le contrat d'apprentissage

---

- Avoir moins de 30 ans à la date de début du contrat,
- et être de nationalité française, ressortissant de l'UE, ou étranger en situation régulière de séjour et de travail.

### ▶ Qui peut accueillir un jeune en contrat d'apprentissage ?

---

- **Toute personne physique ou morale de droit privé, assujettie ou non à la taxe d'apprentissage** : les entreprises, les sociétés civiles, les groupements d'intérêt économique, les associations...
- **Toute personne morale de droit public dont le personnel ne relève pas du droit privé** : l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics...

## Marche à suivre

---

1. Télécharger le dossier de candidature sur le site du CFA [www.cfa-eve.fr](http://www.cfa-eve.fr) ou de l'IUT et le déposer dans les délais auprès du secrétariat pédagogique.
  2. Rechercher activement une structure d'accueil et répondre aux offres de nos partenaires.
  3. L'inscription n'est définitive qu'à la signature du contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.
-